

« Nous restons sur nos positions »

GRANDSON Malgré la création de l'Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson, dont le but est de prévenir la destruction du local des pompes et de la chapelle libriste, la Municipalité reste ferme afin d'atteindre ses objectifs pour 2026.

TEXTES : ROBIN BADOUX

Dans notre édition du 5 janvier, nous faisons mention des objectifs de l'« Association pour la sauvegarde de la place du Château », et notamment sa volonté de sauver et de valoriser le local des pompes et la chapelle, dont la destruction a été projetée dans le Plan de quartier (PQ) Place du Château entré en vigueur en 2013.

A l'heure où les premiers travaux de réaménagement sont imminents, ses demandes seront-elles entendues? Réaction d'Antonio Vialatte, syndic de Grandson.

Antonio Vialatte, une nouvelle association s'élève afin de défendre le local des pompes et la chapelle. De quoi remettre à demain le réaménagement de la place?

Nous avons pris note de la création de cette association, et une délégation les rencontrera en début d'année. Chacun est évidemment libre de créer une association, c'est un droit fondamental que nous ne remettons pas en question. Mais il s'agit dans le cas présent d'un combat d'arrière-garde.

C'est-à-dire?

Toutes les procédures démocratiques pour le Plan de quartier Place du Château ont été validées entre 2010 et 2012. Les oppositions ont toutes été retirées, le PQ a été validé par le Conseil communal et le Conseil d'Etat et il n'y a pas eu de référendum. Et maintenant, on revient après les procédures avec de nouvelles revendications. Je pense qu'il y a une sécurité du droit qui doit être

respectée à présent.

Malgré cette association, la Commune ne risque pas de changer de cap, alors?

L'alignement de ces bâtiments ne correspond pas au Plan de quartier qui a été validé. Si nous répondons aux désirs de l'association, il faudrait refaire un plan de quartier, et ça prendrait encore 20 ou 30 ans. Nous comprenons que ces deux biens aient leur place à Grandson. Mais la Municipalité va rester sur sa position. En ce sens, un préavis sera présenté lors de la deuxième séance du Conseil communal de cette année pour la démolition du local des pompes et de la chapelle. Ce même préavis statuera sur l'enlèvement des voitures du parking proche du château. A terme, 80% à 90% des stationnements du côté sud de la place seront déplacés du côté nord.

Ces bâtiments ne bénéficient-ils d'aucune protection?

Nous avons rencontré Patrimoine Suisse lors d'une séance de travail qui nous a confirmé que ces bâtiments ne sont pas protégés. Nous avons fait une demande de classement auprès de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) en 2020, mais ils ne sont pas entrés en matière. Après, c'est vrai que le local contient une charpente magnifique qu'il est tout à fait possible de conserver pour la mettre ailleurs, au-dessus d'un marché couvert par exemple.

Comprenez-vous toutefois les craintes de l'association, et notamment les propos de Daniel

de Raemy qui espère ne pas voir la place se transformer en une Riponne bis?

Bien sûr. Mais je pense qu'ils basent leur jugement sur le concours d'architecte qui date de plus de 20 ans et qui n'est donc plus à jour en ce qui concerne les tendances actuelles de gestion des îlots de chaleur ou de mobilité. Aujourd'hui, nous nous engageons à faire quelque chose de conforme avec notre temps. Nous allons réfléchir à une architecture attractive pour les nouveaux bâtiments qui seront construits, capable d'entrer en dialogue avec le château et qui amène un plus dans le centre du bourg.

L'enjeu serait-il de terminer les réaménagements pour la réouverture du château?

Avec 80 000 visiteurs par an à l'horizon 2026, Grandson se profile comme un centre d'attraction important dans la région. Et avec la fermeture le 24 février de l'épicerie Volg, nous devons faire en sorte de développer le cœur de

la commune avec de nouvelles surfaces commerciales afin de continuer à fournir les services que nous devons à la population, tout en proposant des prestations agréables aux visiteurs de passage.



« Chacun est libre de créer une association, mais il s'agit dans le cas présent d'un combat d'arrière-garde. »

Antonio Vialatte, syndic de Grandson

Et quid du château?

Ornement principal du cœur du village, le château de Grandson est évidemment concerné par les transformations prévues sur la place.

« La Fondation du Château de Grandson (FCG) fait entièrement confiance à la Commune pour la revitalisation du bourg et de la place du Château afin de mettre en place un projet qui répond aux exigences actuelles en termes de mobilité, de durabilité et d'attractivité. Aujourd'hui, il est clair qu'une

transformation de la place du Château est nécessaire, ne serait-ce que pour pouvoir attirer les visiteurs en 2026 et le pic espéré de 80 000 personnes », soutient la FCG.

A noter que le conseil de fondation de la FCG compte dans ses rangs Daniel de Raemy, membre de l'Association pour la sauvegarde de la place du Château de Grandson, et Antonio Vialatte, syndic déterminé à concrétiser un projet vieux de 70 ans.

